

G **RIMALDI Antoine**

G **RIMALDI Jean-Yves**

CONSEIL REGIONAL
cr.ajaccio@notaires.fr

Diplôme supérieur de notariat

Diplôme supérieur de notariat

BASTIA, le 5 janvier 2022

*Dossier suivi par
Julie SCARTABELLI
julie.scartabelli@notaires.fr*

*SUCCESSION BATTISTI Roberte née ALESSANDRINI
1006509 /AG /JS /
Vos réf. :*

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 1 de la loi n° 2017-285 du 6 mars 2017 et au décret n°2017-1802 du 28 décembre 2017, je vous adresse, aux fins de publication sur le site de la Collectivité territoriale, l'avis de création de titre de propriété suite à l'acte de notoriété acquisitive reçu par Maître Antoine GRIMALDI, le 22 Décembre 2021

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma sincère considération.

P°...Maître Antoine GRIMALDI
Service formalités

AVIS DE CRÉATION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Suivant acte reçu par Maître Antoine GRIMALDI, 22 Décembre 2021, officier public, notaire associé au sein de la Société par Actions Simplifiées dénommée « GRIMALDI ET ASSOCIES, NOTAIRES » titulaire d'un office notarial ayant son siège à BASTIA (Haute-Corse) 2 Rue Chanoine Colombani, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, à la requête de :

Mme Michèle Marie Blanche **BATTISTI**, secrétaire médicale, demeurant à VILLE-DI-PIETRABUGNO (20200) résidence Amaryllis. Née à BASTIA (20200) le 13 février 1965.

M. Robert Jacques **BATTISTI**, Expert-Comptable, époux de Mme Marie Joséphine **GHIRLANDA**, demeurant à BASTIA (20200) 2 rue Abbatucci . Né à BASTIA (20200) le 24 août 1963.

Mme Anne-Marie **BATTISTI**, Pharmacien, épouse de M. Thierry Pierre Jean **LEVIGNE**, demeurant à CRETEIL (94000) 91 boulevard Jean Baptiste OUDRY . Née à BASTIA (20200) le 21 mars 1962.

Agissant aux présentes en leur nom et en leur qualité d'ayant droit de leur mère Mme Roberte Marie Josette ALESSANDRINI, née à CANARI, le 28 Août 1926. Décédée à SAN-MARTINO-DI-LOTA, le 3 Août 2020.

Sont propriétaires des biens ci-après désignés:

COMMUNE DE CANARI (20217)

Diverses parcelles de terre non bâties cadastrées section F n°202 lieudit « Vignale » pour 72ca, section H sous les n°448 lieudit « Aja » pour 11a 13ca n°461 lieudit « Orto Giorgio » pour 18a 37ca, section J lieudit « Casa vecchia » sous les n°1689 pour 3a 17ca, n°1703 pour 5a 10ca, n°1707 pour 6a 14ca, n°1708 pour 5a 99ca, n°1709 pour 65ca, n°1729 pour 11a 45ca, n°1762 pour 1a 80ca, sous le n°1580 lieudit « Borello » pour 2a 30ca et sous le n°1082 lieudit « Canelle » pour 65ca.

COMMUNE DE VALLECALLE (20232)

Diverses parcelles de terre non bâties cadastrées section A lieudit « Campodata belle valorde » sous les n°12 pour 20a 10ca, n°13 pour 1ha 82a 52ca, n°14 pour 20ca, n°15 pour 2ha 94a 73ca, n°34 pour 61a 98 ca, n°35 pour 44a 80ca, n°36 pour 11a 25ca et sous le n°229 lieudit « Mucali calanche » pour 42a 69ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière »

Pour avis le notaire, Maître Antoine GRIMALDI
sas.grimaldi@notaires.fr